

**OBJET : Proposition :**  
**Création d'une Commission municipale**  
**pour l'élaboration d'un projet scientifique et culturel, social et éducatif (PSCES)**  
**et des arbitrages afférents concernant la future médiathèque de Sainte-Geneviève**

Monsieur le Maire,

En vertu de la décision n° 07MA02744 du 24 novembre 2008 de la cour administrative d'appel de Marseille qui stipule que « les conseillers municipaux tiennent notamment de leur mandat le droit de soumettre des propositions à l'assemblée dont ils sont membres », nous avons l'honneur de vous demander d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal prochain du mardi 26 mars 2024 la création d'une Commission municipale au sens de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) afin d'élaborer un projet scientifique et culturel, social et éducatif (PSCES) pour la future médiathèque de Sainte-Geneviève et d'étudier les arbitrages nécessaires à la validation de l'avant projet définitif du cabinet d'architecture Studio 1984 tel que présenté au dernier comité de pilotage de la médiathèque le jeudi 14 mars 2024.

Nous attirons votre attention sur le fait que le PSCES est un document stratégique qui doit faire l'objet d'une concertation entre l'équipe de direction d'un établissement, son personnel, les services de la collectivité et les élus. De plus, il est prévu que la note explicative, qui fait partie de la liste des documents annexés au dossier de demande de subvention (articles R.1614-84 et R.1614-92) décrive les axes du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la médiathèque. C'est pourquoi le PSCES doit faire l'objet d'une étude par les élus.

Le projet de future médiathèque est à un moment crucial. La prochaine date prévue du comité de pilotage est le mercredi 17 avril 2024. A cette date devra être validé l'avant projet définitif qui permettra le dépôt d'une demande de permis de construire. Or, suite à une étude de sol défavorable qui entraîne une augmentation conséquente du coût de construction ainsi que la nécessité de ventiler spécifiquement la future salle de concert, il est demandé à la commune, avant cette validation, d'arbitrer plusieurs points afin de choisir des pistes d'économies et de tenir le budget initial du projet. Le PSCES est partie liée de ces choix à faire car ceux-ci orienteront l'ensemble du projet. C'est pourquoi une commission spécifique qui à la fois élabore le PSCES et stipule les arbitrages nécessaires sera utile à la bonne marche de ce projet dans les délais impartis.

Nous ajoutons que dans la mesure où une partie de ce futur équipement sera destinée à la jeunesse, il serait bon d'intégrer des représentants du comité consultatif des jeunes à cette commission.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération.

Les conseillers municipaux « Un nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève »